GRAND ORLY SEINE BIÈVRE

Etablissement Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 9 avril 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION n°2019-04-09_1359

Mise en œuvre du projet d'extension des consignes de tri

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 19h25 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 3 avril 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	X		A
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Repr.	M. Afflatet	A
Orly	M.	ATLAN	Thierry	X		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Repr.	Mme Lefebvre	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	X		A
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	X		A
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs		
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	A
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	X		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Repr (3)	M. Nicolle	
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	X		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Repr.	M. Le Bohellec	P
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	X		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	X		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	X		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	X (2)		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	X		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	X		A
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Leurin Marchaix	A
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	Mme Veyrunes	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Repr.	Mme Lorand	P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	X (2)		P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	X		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	X		A
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	X		P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	X		A
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X (1)	Mme Janodet (2)	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	X		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	X		P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	X		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	M. Yebouet	P

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	X		A
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr.	M. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	A
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	M. Decrouy	A
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	X		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	X		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	X		A
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	X		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	X		P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr.	Mme De Comarmond	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	X		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	X		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	X		A
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	X		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	X		A
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	X		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	X (3)		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	X		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	X		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Tmimi	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	X		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	A
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	X		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	X		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	M. Marchand	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	X		A
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Girard	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	X		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	X		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	X		A
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	X		A
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	X		A
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	X		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	X (1)	M. Daudet (2)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Lipietz	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	X (2)	M. Berenger (1)	A
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Bouyssou	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	X		P

1) Jusqu'à la délibération n° 1336
2) A partir de la délibération n°1337
3) Jusqu'à la délibération n° 1356

Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	**Présents**	**Absents**	**Absents représentés**	**Votants**
1334 à 1336	58	8	26	84
1337 à 1356	59	6	27	86
1357 à 1377	58	8	26	84

Exposé des motifs

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (Loi TECV) compte parmi ses objectifs l'extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des plastiques sur le territoire national avant 2022. Cet objectif est inscrit dans le nouveau cahier des charges 2018-2022 de la filière de responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers.

Lors du Conseil territorial du 19 décembre 2017, le Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a été autorisé à signer le contrat de performance « CAP 2022 » avec CITEO pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges. Concernant les communes adhérentes au SYCTOM, c'est le SYCTOM lui-même qui a signé le contrat « CAP 2022 ».

Dans le cadre de ces contrats, CITEO propose des soutiens financiers aux collectivités locales afin de généraliser l'extension des consignes de tri sur leur territoire sur la base d'appels à candidature. CITEO a ainsi lancé un appel à candidature en novembre 2018 afin de proposer aux collectivités d'étendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques. Ainsi, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a déposé le 1er mars 2019 une candidature à l'extension des consignes de tri pour les sept villes adhérentes au SYCTOM et la ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Cette extension des consignes, qui permettra en premier lieu de préserver les ressources, induira également un impact financier à la baisse. En effet, concernant les communes adhérentes du SYCTOM, les déchets plastiques initialement localisés dans la collecte des ordures ménagères se retrouveront dans la collecte sélective qui est favorisée par la politique tarifaire du SYCTOM (coût de traitement des OM : 94 €/T – coût de traitement de la collecte sélective : 15 €/T). Concernant Villeneuve-Saint-Georges, le passage en extension permet une bonification des soutiens versés par CITEO sur les tonnes de plastiques recyclées à +60€ la tonne.

Considérant l'intérêt que présente pour l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre le passage en extension des consignes de tri plastiques, il est proposé d'autoriser le Président à la mise en œuvre de ce projet sur les 7 communes adhérentes au SYCTOM (Cachan, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin Bicêtre, Valenton, Villejuif et Vitry-sur-Seine) et Villeneuve-Saint-Georges et à signer le contrat de financement relatif à l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri.

DELIBERATION

Vu la loi n° 2015-992 du 17 aout 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L541-10 et R543-53 à R543-65 ;

Vu la délibération n°2017-12-19_867 autorisant le président de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre à signer le contrat pour l'action et la performance 2022 avec la société CITEO ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

ABLON-SUR-SEINE | ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY | IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE | L'HAŸ-LES-ROSES | LE KREMLIN BICÊTRE | MORANGIS | ORLY | PARAY-VIEILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS | VALENTON | VILLEJUIF | VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le projet d'extension des consignes de tri sur les 7 communes adhérentes au SYCTOM (Cachan, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin Bicêtre, Valenton, Villejuif et Vitry-sur-Seine) et Villeneuve Saint Georges.

2. Autorise le président ou son représentant à signer le contrat de financement relatif à l'appel à candidature pour l'extension des consignes de tri soumis par CITEO sous réserve d'admission, ainsi que tout document y afférent.

3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote : Pour 63 – Abstenions 21

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 avril 2019 ayant été publiée le 17 avril 2019

A Vitry-sur-Seine, le 15 avril 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.